

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 17 février 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Est absent: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 30, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et le Décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CA-2021-0067

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0068

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 février 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Sylvain Juneau,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 février 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport 2020 du vérificateur général de la Ville de Québec*, février 2021.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2021-0069

Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, relative à la relation d'affaires découlant des fonctions déléguées à l'*Alliance* et des mandats confiés aux associations touristiques régionales par la ministre du tourisme - **OT2020-013 (Ra-2250)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'*Alliance de l'industrie touristique du Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0070

Approbation du Règlement omnibus N° 347-2020 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-008 (Ra-2250)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'approuver le *Règlement omnibus N° 347-2020 modifiant le règlement de zonage n° V-965-89*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0071

Don de véhicules au Complexe de baseball Victoria - AP2020-510 (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'autoriser :

1° le Service de la gestion des équipements motorisés, à faire don des véhicules suivants pour une somme symbolique de 1 \$ (plus TPS et TVQ applicables) par véhicule, dont la valeur marchande est estimée à 13 950 \$, au *Complexe de baseball Victoria (CBV)* :

- un véhicule tout-terrain (*Yamaha YFM35*) : 1 750 \$;
- un tracteur utilitaire (*John Deere Gator 4 x 2*) : 4 700 \$;
- un tracteur utilitaire (*Smithco 4200C*) : 2 000 \$;
- un tracteur utilitaire (*John Deere Gator 6 x 4*) : 5 500 \$;

2° le directeur de la Division inventaires et magasins du Service des approvisionnements à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0072

Résiliation du contrat pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs, d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques (Appel d'offres public 74245) - AP2020-922 (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de résilier le contrat adjudgé à *Motion industries (Canada) inc.*, en vertu de la résolution CA-2020-0473 du 4 novembre 2020 pour la fourniture de raccords, d'adaptateurs,

d'accouplements rapides et de boyaux hydrauliques.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0073

Adjudication d'un contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec (Dossier 75021) - AP2021-067 (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adjuger, à *Michaud & Frères (2015) inc.*, le contrat de services professionnels juridiques d'expertise dans les dossiers de réclamation nécessaires à la défense des droits de la Ville de Québec, pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2021, pour une somme estimée à 130 463,14 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0074

Autorisation de la fixation des frais d'utilisation du Centre Vidéotron et la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec, relative au versement d'une subvention pour trois ans, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue des événements Clin d'oeil Pee-Wee en 2021 et Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec, pour les années 2022 et 2023 - BE2021-004 (CT-2522419) — (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fixation des frais d'utilisation du *Centre Vidéotron* à approximativement 247 500 \$ par année, pour la tenue du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec* en 2022 et 2023, soit la somme convenue entre la *Corporation de gestion de l'Amphithéâtre de Québec* et le *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*;
- 2° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, relative au versement d'une subvention totale de 500 000 \$ pour trois ans, soit 50 000 \$ à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Clin d'oeil Pee-Wee* en 2021, et 450 000 \$ à titre d'assistance dans le cadre de la tenue de l'événement *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, pour les années 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel. Cette dernière somme sera versée conjointement à *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec* et à la *Corporation de gestion de l'Amphithéâtre de Québec*, pour la tenue du *Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec*, pour les années 2022 et 2023, selon les termes du bail du *Centre Vidéotron* auquel la Ville est intervenue.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0075

Entente entre la Ville de Québec et *Opsun Systems inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Outil de design de structures solaires en ligne* - **DE2021-023 (CT-DE2021-023) — (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Outil de design de structures solaires en ligne*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Opsun Systems inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0076

Convention de financement entre la Ville de Québec et le *Groupe Souris Mini inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Plateforme Web collaborative offrant une deuxième vie aux vêtements Souris Mini* - **DE2021-047 (CT-DE2021-047) — (Ra-2251)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 120 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la réalisation du projet *Plateforme Web collaborative offrant une deuxième vie aux vêtements Souris Mini*;
- 2° d'autoriser la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et le *Groupe Souris Mini inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 120 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite convention de financement jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0077

Entente entre la Ville de Québec et Snipcart inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation du panier d'achat V3 à l'international - DE2021-088 (CE-DE2021-088) — (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 121 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Commercialisation du panier d'achat V3 à l'international*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Snipcart inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 121 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0078

Avenant 6 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - DE2021-132 (Ra-2251)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant 6 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon les termes et conditions dudit avenant 6 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0079

Approbation du Règlement N° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (Lot 2 813 869), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-012 (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2020-634 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 en créant le secteur de zone PX-5 à même le secteur de zone PX-2 afin d'y intégrer le Centre de traitement des dépendances Le Rucher (lot 2 813 869) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0080

Approbation du Règlement N° 2020-635 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) Lot 2 813 869, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-015 (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2020-635 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant les opérations cadastrales ainsi que certains travaux à des objectifs et des critères d'évaluation dans le secteur de zone PX-5 (Le Rucher) lot 2 813 869, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0081

Approbation du contrat d'engagement liant la Ville de Québec et monsieur Robert Delage (ID. 182671) à titre d'expert-conseil au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun - RH2020-1050 (CT-RH2020-1050) — (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Delage (ID. 182671), à titre d'expert-conseil (D593) (poste no 47652), au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, pour la période s'étendant du 10 décembre 2020 au 31 décembre 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0082

Entente de services professionnels entre la Ville de Québec et Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec, pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (Dossier 74965) - AP2021-030 (Ra-2252)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Investissement Québec - Centre de recherche industrielle du Québec (IQ-CRIQ)*, pour assistance en regard à la valorisation des produits issus des installations de traitement des matières résiduelles sous la responsabilité du Service des projets industriels et de la valorisation (SPIV), pour une somme estimée à 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément aux tarifs horaires de ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;

2° le directeur du Service des projets industriels et de la valorisation à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0083

Bail entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relatif à la location d'une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* située aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés) - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-150 (Ra-2252)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au *Festival d'été international de Québec inc.* une partie du *Colisée* situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, plus précisément la partie Nord de la patinoire, deux locaux situés au rez-de-chaussée et un au sous-sol, d'une superficie totale de 2 205 mètres carrés (23 730 pieds carrés), ainsi qu'une superficie extérieure du site d'*ExpoCité* situé aux pourtours du *Colisée* et dans le stationnement P3, d'une superficie totale de 560 mètres carrés (6020 pieds carrés). Pour la période du 1^{er} avril 2021 au 30 septembre 2022, le loyer annuel total sera de 162 600 \$, plus les taxes applicables. À compter du 1^{er} octobre 2022, le loyer sera majoré de 2 %;

2° la directrice d'*ExpoCité* et le greffier de la ville à signer ledit bail.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0084

Modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles - FN2021-002 (Ra-2252)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche 38030 pour permettre l'émission de prêts;
- 2° de renommer l'excédent affecté nommé « excédent de fonctionnement affecté d'agglomération pour l'acquisition de terrains à des fins de logement social » en « excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social »;
- 3° d'autoriser le financement, à même cet excédent de fonctionnement affecté, de l'émission de prêts à des fins de logement social.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2021-0085

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'optimisation du Centre de tri des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1379, et dépôt du projet de règlement - PV2021-006 (Ra-2251)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera présenté un règlement ordonnant des travaux de réfection et d'amélioration du *Centre de tri des matières résiduelles* ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel nécessaire à la réalisation des travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 350 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel nécessaire d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant et remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PV2021-006 (Ra-2251)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 35 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1379. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381, et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2021-017 (Ra-2251)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1381;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1381 - PA2021-017 (Ra-2251)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel.

Plus spécifiquement, il permet la réalisation d'un projet de centrale de police sur les lots numéros 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, 6 348 251 et 6 348 252 du cadastre du Québec. Ces lots sont localisés dans les zones 21331Hb et 21605Hc, lesquelles sont situées approximativement à l'est de l'emprise de la ligne électrique longeant la rue de la Pruchière, au sud de la rue Bienvenue et son prolongement

vers l'ouest, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Louis-XIV.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles ont pour effet de modifier en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* pour le territoire visé. Les règles d'urbanisme ainsi modifiées concernent les usages autorisés, le nombre d'étages et la hauteur maximale du bâtiment principal, les matériaux de revêtement, le pourcentage minimal d'occupation au sol, les marges avant et latérale, la largeur maximale d'une allée d'accès, les exigences quant au stationnement, les exigences relatives aux écrans visuels et finalement les normes relatives à l'affichage. Les autres normes du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme*, compatibles avec le présent règlement, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer au projet.

Adoption de règlements

CA-2021-0089

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour, R.A.V.Q. 1279 - TM2020-150 (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour, R.A.V.Q. 1279.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0090

Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1361 - FN2021-007 (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.A.V.Q. 1361.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1380 - PQ2020-029 (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement d'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1380.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 45.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad